

ÉPREUVE D'ADMISSION 2026

A L'ENTREE EN FORMATION CAFDES

Fiche d'inscription

Candidat

Madame Monsieur

NOM de naissance :NOM d'usage :

PRENOM :

Situation professionnelle actuelle

Dénomination de l'employeur :

Adresse :

Code postal :Ville :

Téléphone :e-mail :

Poste occupé :Date d'entrée en fonction :

Lieu de travail (*si différente de l'employeur*) :

Adresse:.....

Code postal :Ville :

Téléphone :e-mail :

Financement envisagé

Indiquer le ou les mode(s) de financement envisagé(s) : *OPCO, employeur, Transitions Pro, autofinancement, CPF, ...*

Accès à la formation

La formation préparant au diplôme du CAFDES est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions prévues selon l'arrêté du 27 août 2022 :

Art. 2. –

1. Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications,
2. Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat mentionné au code de l'action sociale et des familles ou au code de la santé publique et inscrit au niveau 5 du cadre national des certifications,
3. Être en fonction de directeur d'établissement ou de service dans le champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire,

Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation est délivrée, à la demande du candidat, par un organisme habilité à cet effet.

Art. 3. – Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature :

1. Les candidats ayant signé un contrat de professionnalisation,
2. Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale en application des articles D. 451-11 à D. 451-16 du code de l'action sociale et des familles dans leur rédaction antérieure au décret du 27 août 2022 susvisé,
3. Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale relevant en application des articles D. 451-11 à D. 451-16 du code de l'action sociale et des familles.

L'épreuve de sélection

Cette épreuve, d'une durée de trente minutes, est destinée à évaluer la manière dont le candidat envisage la fonction de direction, son aptitude et sa motivation à l'exercice de la profession. Elle consiste en un entretien, à partir d'une note rédigée et dactylographiée (4 à 6 pages) au préalable par le candidat. La sélection est organisée par l'établissement de formation sur la base d'un règlement d'admission porté à la connaissance des candidats. Les modalités de sélection sont identiques pour les candidats qui s'inscrivent dans une démarche d'acquisition de la certification globale ou pour les candidats qui s'inscrivent dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences. L'admission dans la formation est prononcée par le directeur de l'établissement de formation après avis de la commission d'admission. Cette commission comprend le directeur de l'établissement de formation, le responsable de la formation de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale, des enseignants ou des formateurs de l'établissement. Elle peut comprendre un professionnel titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale. Cette commission arrête la liste des candidats admis à suivre la formation. Cette liste est transmise au directeur l'Ecole des hautes études en santé publique selon des modalités fixées par ce dernier.

L'épreuve de sélection est une épreuve orale en présentiel ou distanciel. Elle est notée sur 20.

Extrait du règlement de sélection à la formation CAFDES des adhérents du réseau UNAFORIS

- A télécharger sur notre site internet : <http://www.arifts.fr>

Frais d'inscription à l'épreuve orale CAFDES

- Virement à l'ordre de l'ARIFTS
- Règlement des frais de dossier : 50 € non remboursables¹,
 - Règlement des frais d'inscription à la sélection : 120 €,

Centre envisagé pour la formation CAFDES

Pour l'inter région Grand Ouest

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> IRTS d'Aquitaine (Bordeaux) | <input type="checkbox"/> ARIFTS Site Nantais |
| <input type="checkbox"/> IRTS Poitou-Charentes (Poitiers) | <input type="checkbox"/> ITS (Tours) |
| <input type="checkbox"/> ASKORIA (Rennes) | <input type="checkbox"/> ITES (Brest) |
| <input type="checkbox"/> Autres : _____ | |

Date limite d'inscription

Le dossier complet doit être déposé sur la plateforme NetYpareo.

Tout dossier parvenu incomplet ou reçu après la date limite de dépôt sera rejeté.

Modalités et dates des épreuves d'admission

Date limite de dépôt du dossier d'inscription à l'une des sessions de sélection ci-dessous	Date de l'épreuve
17 février 2026	03 mars 2026
26 mai 2026	09 juin 2026
25 août 2026	08 septembre 2026

Merci de bien vouloir indiquer la date à laquelle vous souhaitez vous présenter à l'épreuve : _____

J'autorise la mise en ligne de mon nom sur la liste d'admission sur le site internet de l'ARIFTS Site Nantais.

Je soussigné(e), (nom) (prénom)

Déclare :

- Avoir pris connaissance du règlement de sélection,
 M'inscrire à l'épreuve orale de sélection CAFDES 2025

Date et signature :

¹ Les frais de dossier ne sont en aucun cas remboursés. Remboursement des frais de sélection : cf. art. 7 du règlement de sélection à la formation CAFDES